

SOS IRRADIES 31 estime

« nous sommes face à un désastre sanitaire »

1 – L'association SOS IRRADIES 31 confirme l'existence de deux nouveaux décès

Deux femmes, l'une de 54 ans à Limoges, l'autre d'une trentaine d'années près de Narbonne sont décédées alors qu'elles avaient été subies une intervention de chirurgie stéréo-taxique au CHU RANGUEIL (Toulouse) entre avril 2006 et avril 2007. L'association ne dispose d'aucune information sur leur état de santé antérieur à l'exposition au rayon.

Cela porte à quatre le nombre de décès connus par l'association.

Toutefois, il est à craindre que ce nombre soit plus important. En effet, deux membres de l'association sont injoignables depuis plusieurs semaines. Par ailleurs, un homme de 70 ans ayant reçu plus de 220 % de la dose prescrite (soit 3 fois la dose prescrite !) a été hospitalisé à Brive en début de semaine.

2 – L'association SOS IRRADIES 31 révèle le résultat de ses premières études et demande aux patients de répondre spontanément à un questionnaire destiné à faire un état des lieux des premiers dégâts constatés.

Vous trouverez en annexe 2 tableaux retraçant la fréquence des troubles et des pathologies constatées sur les 21 premières personnes qui ont répondu à notre questionnaire.

Les taux sont très au-delà des seuils généralement admis de 6 à 8 % d'effet secondaire.

De plus, un graphique (page 3), démontre qu'il n'existe pas de corrélation entre la date d'exposition au rayon et l'importance de la surdose.

Autrement dit, il ne peut pas être fait état d'une période de rodage au printemps 2006.

La caractéristique irrégulière de la courbe soulève des questions sur les conditions du contrôle de l'appareil.

3 – L'association SOS IRRADIES 31 attend toujours les excuses de Madame BACHELOT.

On se souvient que lors d'un passage à Toulouse pour assister à un match de rugby, la ministre de la Santé avait déclaré le 15 septembre 2007 « *Je veux dire aux patients toulousains : pas de psychose. Et je voudrais rassurer sur un point : les séquelles ne peuvent apparaître et se développer après plusieurs années ; elles sont immédiates* ». (Dépêche du Midi 15 septembre 2007)

Par un communiqué de presse du 17 septembre 2007, l'association avait fait part de sa colère et avait demandé des excuses à la ministre.

Alors que les derniers développements détruisent la thèse de la ministre, l'association s'étonne du silence du ministre de la santé face à ce « désastre sanitaire ».

Contacts **Christophe LEGUEVAQUES 06 80 64 74 98**

clé réseau d'avocats (Paris, Toulouse, Marseille)

68, rue Alfred Duméril 31400 Toulouse

Tél. 33 (0)5 62 30 91 52 - Fax 33 (0)5 61 22 43 80 christophe.leguevaques@numericable.fr

COMPLICATIONS CONSTATES SUR UN ENSEMBLE DE 21 VICTIMES

NB 1 : aucune personne décédée au 23 octobre 2007 n'a répondu à ce questionnaire.

NB 2 : cette étude sera complétée lorsque l'ensemble des membres de l'association aura répondu au questionnaire.

NB 3 : chacun des 145 patients peut répondre de manière anonyme et gratuite au questionnaire, sans avoir besoin d'adhérer à l'association SOS IRRADIES 31. (Tél. 06.12.62.42.54)

<i>Problème</i>	<i>Nombre de victimes</i>	<i>Pourcentage</i>
Maux de tête	20	95%
Trouble de l'équilibre	16	76%
Fatigue générale	15	71%
Vertiges	14	67%
Perte d'audition	12	57%
Trouble de la mémoire	13	62%
Trouble de marche	11	52%
Paralysie faciale	10	48%
Trouble visuelle	10	48%
Perte ou prise de poids	10	48%
Acouphènes	9	43%
Brulures sur l'hémiface	7	33%
Ecoulements salive non ressenties	7	33%
Trouble de l'élocution	7	33%
Perte du goût	6	29%
Brulures intracrâniennes	5	24%
Œil sec et rouge	5	24%
Brulures sur la langue	5	24%
Spasmes sur l'hémiface	5	24%
Asymétrie labiale	5	24%
Perte de la visio partielle	4	19%
Sursalivation	3	14%
Kératite	2	10%
Hydrocéphalie	2	10%
Hémi-parésie	2	10%
Perte totale de la vision d'un œil	1	5%
Démangeaisons du cuir chevelu	1	5%
Perte de cheveux	1	5%
Epilepsie	1	5%

Contacts **Christophe LEGUEVAQUES 06 80 64 74 98**

clé réseau d'avocats (Paris, Toulouse, Marseille)

68, rue Alfred Duméril 31400 Toulouse

Tél. 33 (0)5 62 30 91 52 - Fax 33 (0)5 61 22 43 80 christophe.leguevaques@numericable.fr

ANALYSE DU SURDOSAGE SUR UN ENSEMBLE DE 21 VICTIMES

NB 1: Ce tableau a été établi à partir des informations fournies par le CHU RANGUEIL lui-même dans les courriers individuels adressés à chaque patient.

NB 2 : A partir d'une surdose de 25 % par rapport à la dose prescrite, le patient se trouve dans la zone de danger¹

<i>ADHERENTS</i>	<i>Nombre de Gray prescrit</i>	<i>Nombre de Gray subit</i>	<i>Calcul du surdosage en %</i>
Victime n°1 (*)	12	39	225,0%
Victime n°2	12,8	31	142,2%
Victime n°3	10	22	120,0%
Victime n°4	12	25	108,3%
Victime n°5	10	20	100,0%
Victime n°6	6,85	13	89,8%
Victime n°7	10	18,1	81,0%
Victime n°8	11,48	20,3	76,8%
Victime n°9	16,9	28,4	68,0%
Victime n°10	18	28	55,6%
Victime n°11	18	28	55,6%
Victime n°12	11,2	17,3	54,5%
Victime n°13	19,68	28,3	43,8%
Victime n°14	17,07	23,26	36,2%
Victime n°15	12	16	33,3%
Victime n°16	16	20,9	30,6%
Victime n°17	17,8	23	29,2%
Victime n°18	18	23	27,8%
Victime n°19	12	15	25,0%
Victime n°20	18,6	22,28	19,8%
Victime n°21	20,52	21,64	5,5%
MOYENNE	14,3	23,0	68,0%

(*) hospitalisé lundi 23 octobre 2007

¹ Publication 86 de la CIPR (Commission Internationale de Protection de Radiologie) :

- (i) « Les doses reçues lors d'une radiothérapie se situent à la limite supérieure des doses tolérables par les tissus sains. En conséquence, les surdosages accidentels ont souvent des conséquences dévastatrices et quelquefois fatales (p. 14) ;
- (ii) Selon un règlement de la FDA (Food and drug administration) américaine, il est défini un risque de Classe I, comme une situation pouvant provoquer la mort ou une lésion grave, et un risque de Classe II, comme une situation où le risque de lésion est faible. Si le surdosage est de 25 % ou plus par rapport à la dose totale prescrite, nous sommes en présence d'une risque de Classe I. En effet, une augmentation de 25 à 50 % de la dose totale place souvent le patient dans la fourchette de la dose létale DL50/5 (probabilité de 50 % de complications mortelles dans les cinq ans). (p. 26-27)».

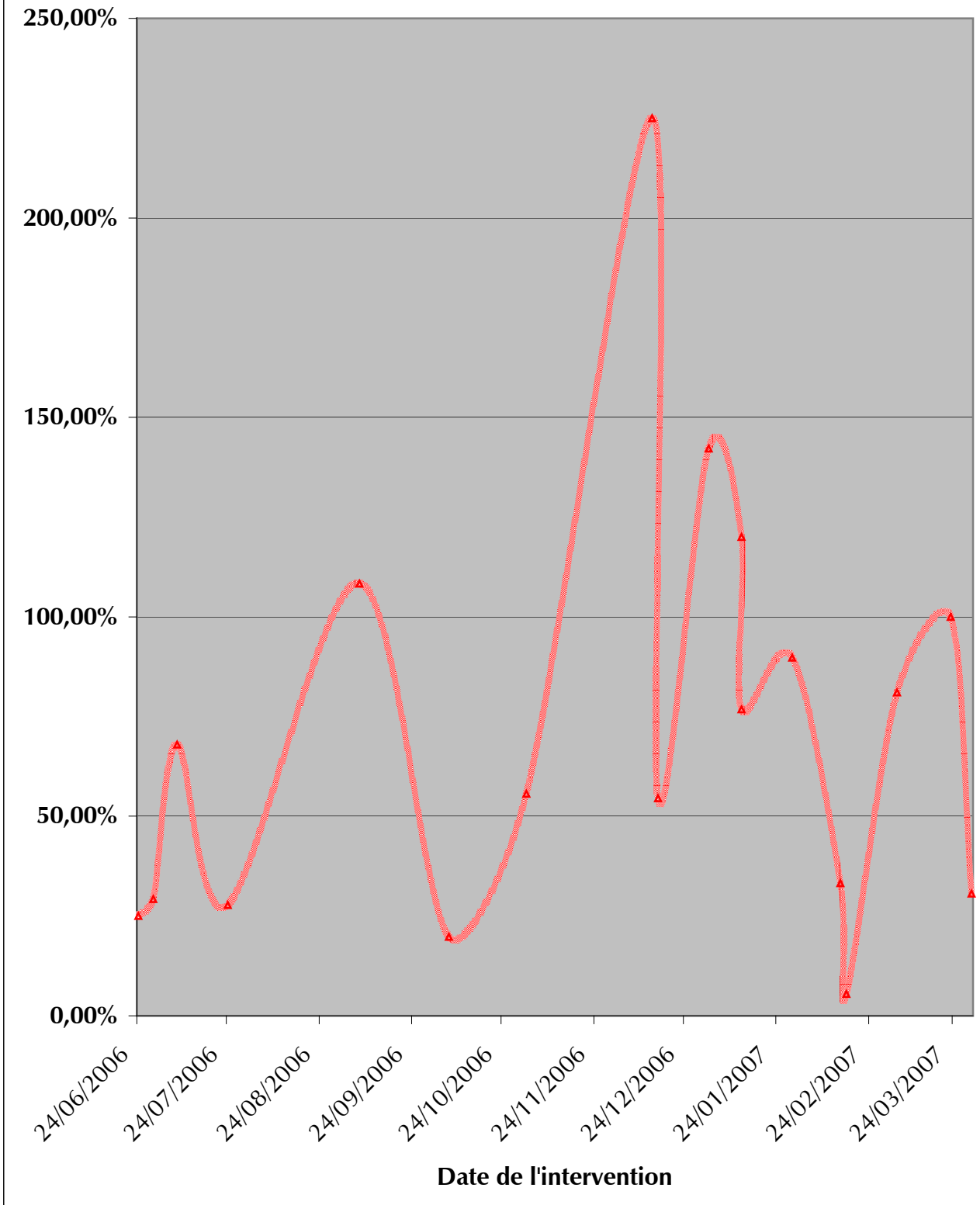
Contacts **Christophe LEGUEVAQUES 06 80 64 74 98**

clé réseau d'avocats (Paris, Toulouse, Marseille)

68, rue Alfred Duméril 31400 Toulouse

Tél. 33 (0)5 62 30 91 52 - Fax 33 (0)5 61 22 43 80 christophe.leguevaques@numericable.fr

**Corrélation
entre la date de l'intervention
et le surdosage**
(étude 21 cas au 23 octobre 2007)



Contacts **Christophe LEGUEVAQUES 06 80 64 74 98**

clÉ réseau d'avocats (Paris, Toulouse, Marseille)

68, rue Alfred Duméril 31400 Toulouse

Tél. 33 (0)5 62 30 91 52 - Fax 33 (0)5 61 22 43 80 christophe.leguevaques@numericable.fr